

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO 6032-01-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 6032-2016 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 15 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- ✓ ***Règlement NO 6032-01-2024 modifiant le règlement no 6032-2016 concernant la prévention des incendies sur le territoire de l'Agglomération de La Tuque.***

La nature de ce règlement vise à apporter une mise à jour mineure du règlement afin de répondre aux enjeux actuels et d'amélioration et faciliter son application dans son ensemble.

Ce règlement entre donc en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque, ce 21^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre (2024).



Jean-Sébastien Poirier
Greffier

POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 21 OCTOBRE 2024